



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4009

Approbation et signature d'une convention-cadre pluriannuelle 2018-2021 entre la Ville de Lyon et l'association PLAY International pour le développement du projet Playdagogie dans le cadre des accueils périscolaires de la Ville de Lyon

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4009 - APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE 2018-2021 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION PLAY INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET PLAYDAGOGIE DANS LE CADRE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

PLAY International, anciennement Sport sans Frontières, a été créée en 1999. Il s'agit d'une ONG qui développe et gère des programmes d'accompagnement par le sport dans une quinzaine de pays au profit de plus d'un demi-million d'enfants. Elle intervient depuis 2012 en France, dans les réseaux d'éducation prioritaires afin de fournir aux professionnels de structures éducatives, des outils et des ressources pédagogiques, utilisant le sport, les jeux sportifs et les jeux traditionnels.

En 2018, PLAY International intervient dans 5 régions françaises auprès des milieux scolaires, périscolaires et extrascolaires. L'association bénéficie d'une convention cadre avec le Ministère de l'Éducation nationale et d'un agrément « association complémentaire de l'enseignement public » qui prévoit le déploiement de la Playdagogie au sein des écoles primaires du territoire. De plus, PLAY International est reconnu organisme de formation (numéro d'agrément : 11755225775).

Par la délibération n° 2018/3756 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des temps scolaires et périscolaires de la Ville de Lyon, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 ; le Conseil municipal a soumis pour décision au directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône, l'aménagement de la semaine sur 4 jours d'école, qui a recueilli l'avis favorable de la majorité des conseils d'écoles.

Le Conseil départemental de l'éducation nationale a rendu un avis favorable le 5 avril 2018. Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône a validé la nouvelle organisation scolaire sur 4 jours en date du 11 mai 2018.

Cette nouvelle organisation s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) de la Ville de Lyon, dont la convention partenariale a été soumise au vote du Conseil municipal le 20 novembre 2017. Celui-ci couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans comme défini par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n°2013-595 du 8 juillet 2013.

Le PEDT lyonnais vise ainsi à offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
2. l'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales ;
3. la coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs respectueuse de la place des parents ;
4. la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Le projet associatif de l'association PLAY International s'inscrit pleinement dans les orientations éducatives portées par la Ville de Lyon dans le cadre de son Projet Educatif De Territoire (PEDT).

L'association PLAY International et la Ville de Lyon portent en effet une vision commune de la pratique sportive et ludique, identifiée comme un vecteur de sensibilisation, d'apprentissage et d'insertion sociale efficace lorsqu'elle bénéficie d'une mise en place réfléchie.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite encourager le développement du projet Playdagogie sur son territoire proposé par l'association PLAY International, au bénéfice de ses nouveaux temps d'accueils périscolaires qui seront proposés les mercredi matin à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Le programme Playdagogie développé par l'association, consiste à intégrer directement un message éducatif dans l'activité physique et ludique, permettant de sensibiliser les enfants à des sujets de société et de santé.

Des outils pédagogiques (kit clé en main, plateforme web, modules e-learning, etc.) associés à un programme de formation et d'accompagnement, permettent aux professionnels de l'éducation et de la jeunesse d'animer des projets de prévention sur des thématiques variées.

Dans le cadre des milieux périscolaire et extrascolaire les différentes thématiques, proposées sous forme de « Kits » par PLAY International, sont organisés en deux axes :

- L'axe vivre-ensemble - citoyenneté : promotion de l'égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations, changement de regard sur le handicap, valeurs de l'olympisme, gestion des émotions ;
- L'axe santé : nutrition (atelier enfants et familles) et école active (alimentation, sommeil et effets de l'activité physique).

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Lyon et l'association PLAY International.

Ce dernier prévoit la mise en place d'une démarche de formation-action, à travers des activités liées à la formation des praticiens, au développement et à la diffusion des outils pédagogiques innovants, leur accompagnement dans la mise en place des séances et à la participation à un événement commun.

La présente convention, jointe au rapport, prévoit les obligations réciproques des parties.

La Ville de Lyon apporte son soutien à la mise en œuvre des activités de l'association et au déploiement de son programme Playdagogie par la mise à disposition d'un lieu pour la réalisation des journées de formation ainsi que par la prise en charge des frais de déplacement et de repas des membres de l'association lors de ces journées.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Est approuvée la convention cadre pluriannuelle 2018-2021 entre la Ville de Lyon et l'association PLAY International pour le déploiement de son programme Playdagogie.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
3. La prise en charge des frais de déplacement et de repas des membres de l'association lors des 2 journées de formation sont est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL